

Une école en détresse!

**MÉMOIRE DE
L'ASSOCIATION DES COMITÉS DE PARENTS
ANGLOPHONES**

**SUR
LE PROJET DE LOI NO 103
LOI MODIFIANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET D'AUTRES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES**

**PRÉSENTÉ
À
LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION
CONSULTATION GÉNÉRALE ET AUDITIONS PUBLIQUES**

Québec, le 16 août 2010

Mémoire de l'ACPA à la Commission de la culture et de l'éducation

Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 103

Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives

Une école en détresse!

L'Association des comités de parents anglophones (ACPA) représente sept comités de parents parmi les neuf commissions scolaires anglophones de la province de Québec et les comités, membres de l'association, représentent les parents anglophones et francophones de plus de 100 000 élèves.

Plus précisément, nous représentons les comités de parents des commissions scolaires suivantes :

- Commission scolaire Central Québec
- Commission scolaire English Montréal
- Commission scolaire Lester-B.-Pearson
- Commission scolaire New Frontiers
- Commission scolaire Riverside
- Commission scolaire Sir Wilfred-Laurier
- Commission scolaire Western Québec

Un des aspects de notre mission est de participer aux débats publics sur l'éducation et prendre une position qui reflète les véritables attentes des parents qui envoient leurs enfants dans les commissions scolaires anglophones du Québec. Notre raison d'être est le succès de nos enfants à l'école publique anglophone.

Nous croyons que c'est la première fois que les comités de parents des commissions scolaires anglophones prennent la parole dans le débat linguistique et nous sommes ici, aujourd'hui, pour prendre la défense d'une de nos institutions les plus importantes : nos écoles.

Les parents qui envoient leurs enfants dans une école de langue anglaise sont également des citoyens qui contribuent à l'essor de la société québécoise. Ils encouragent leurs enfants à apprendre et à maîtriser le français à l'école pour qu'ils puissent prendre leurs places dans la société québécoise.

Depuis de nombreuses années, les parents constatent une diminution du nombre d'enfants dans nos écoles et voient dans ce projet de loi la fin de nos écoles. Présentement, sur l'île de Montréal, les commissions scolaires ont de la difficulté à garder certaines écoles ouvertes. Dans les régions du Québec, c'est souvent la Constitution du Canada qui maintient les écoles ouvertes grâce à son article 23. Cet article stipule que l'on a le droit d'instruire nos enfants dans des établissements d'enseignement publics lorsque le nombre le justifie. Nous sommes en droit de nous inquiéter de la pérennité de nos écoles et de la qualité de l'enseignement qui va y être offert.

Les parents ont la nette impression que l'État québécois a décidé de couper l'oxygène et de laisser nos écoles s'asphyxier tranquillement. Nous croyons sincèrement que les écoles de langue anglaise apportent une plus value à la société québécoise et celle-ci se tire dans le pied en agissant ainsi. Tout le monde sait que l'anglais est la langue des affaires et que nous avons besoin d'avoir des Québécois bilingues dans les postes clés de notre société.

Ils croient fermement que les écoles de langue anglaise contribuent au développement de la société québécoise et qu'elles contribuent également au rayonnement du français au Québec.

Le présent débat devrait se situer plus sur l'accessibilité et la qualité de l'enseignement dans nos écoles de langue anglaise ainsi que sur le respect de nos institutions.

La Charte de la langue française

Nous retrouvons dans le préambule de la Charte de la langue française le texte suivant :

L'Assemblée nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques, dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec.

Nous retrouvons donc dans le préambule de la Charte de la langue française une admission de notre apport à la société québécoise, mais également une volonté de respecter nos institutions.

Une des définitions du mot respect que nous retrouvons dans le logiciel Antidote HD est : « le souci de ne pas porter atteinte à quelqu'un ». Également, nous retrouvons dans le Petit Robert la définition suivante : « Considération que l'on porte à une chose jugée bonne, avec la résolution de n'y pas porter atteinte, de ne pas l'enfreindre. »

Ce respect, cet esprit de justice et d'ouverture ne doivent pas qu'être symboliques mais authentiques dans son application. Le projet de loi 103 démontre tout le contraire en restreignant de nouveau tout nouvel apport dans les effectifs scolaires de nos écoles et ainsi cela porte atteinte à la pérennité de ceux-ci.

Nous tenons à souligner que nous souscrivons aux objectifs de la Charte de la langue française et que pour nous la Charte a pour but d'instaurer le français comme la langue d'usage public et non de bannir la langue anglaise.

La nouvelle réglementation

Le projet de loi 103 introduit à son article 2, le pouvoir de réglementer un cadre d'analyse suivant lequel une personne désignée en vertu de l'article 75 doit effectuer l'appréciation de la majeure partie de l'enseignement reçu qui est invoqué à l'appui d'une demande d'admissibilité fondée sur l'article 73. Ce cadre d'analyse peut notamment établir des règles, des critères d'appréciation, une pondération, un seuil éliminatoire ou un seuil de passage et des principes interprétatifs.

Le règlement peut préciser dans quels cas ou à quelles conditions un enfant est présumé ou est réputé satisfaire à l'exigence d'avoir reçu la majeure partie de son enseignement en anglais au sens de l'article 73.

Nous craignons que ces règlements ne soient pas appliqués objectivement et donnent une trop grande latitude à la bureaucratie. Plusieurs parents nous ont raconté leurs difficultés à obtenir des certificats d'admissibilités pour leurs enfants et nous ne souhaitons pas prolonger indûment le temps nécessaire pour la délivrance d'un certificat d'admissibilité. Nous désirons que les critères soient objectifs et ne laissent aucune place à interprétation.

Contribution à la société québécoise

Au cours des dernières années, les commissions scolaires anglophones, avec l'aide des parents, ont réussi à avoir un taux de diplomation plus élevé que la moyenne provinciale. Ce succès s'obtient à un coût élevé pour nos enfants car plusieurs d'entre eux doivent faire plus de 2 heures d'autobus par jour. Les élèves en dehors de l'île de Montréal ne connaissent pas les écoles de quartiers. Il y a également ceux et celles qui apprennent le français et l'anglais langue d'enseignement, ce qui n'est pas une mince affaire.

En effet, la plupart des écoles de langue anglaise donnent plus d'heures d'enseignement de français que ce que la loi prescrit. Plus de 25 % de nos écoles secondaires offre le cours de français « langue d'enseignement » avec un succès qui ferait bien l'envie de beaucoup d'écoles françaises. Plusieurs écoles anglophones de l'île de Montréal offrent des cours d'immersion en français au lieu du cours français « langue seconde » pour la bonne raison que les parents du conseil d'établissement de l'école l'exigent. Il y a même des parents qui envoient leurs enfants dans une école française pendant un certain temps pour s'assurer qu'il maîtrise bien les deux langues. Malgré ces fardeaux supplémentaires que nous demandons à nos enfants, nous avons un taux de diplomation plus élevé que la moyenne québécoise.

Les parents et les élèves croient fermement dans les avantages de connaître le français parce que cela permet à leurs enfants de participer à la vie économique et culturelle du Québec. Nous vivons et acceptons les contraintes de la langue qu'il y a actuellement au Québec, mais le projet de loi 103 est une attaque injustifiée contre notre réseau scolaire.

La société québécoise fait face à l'internationalisation des entreprises, aux changements technologiques ainsi qu'à l'émergence de « l'économie du savoir ». Nos écoles de langue anglaise aident présentement l'économie en formant des Québécois et des Québécoises bilingues.

En 2006, selon Statistique Canada, le Québec était la province qui avait le plus de haut pourcentage de personnes bilingues au Canada. Environ 35,8 % des francophones et 68,9 % des anglophones du Québec ont déclaré être bilingues, ce qui est une progression substantielle par rapport au 36,7 % des anglophones qui affirmaient pouvoir tenir une conversation en français en 1971. À Montréal, 53,8 % des répondants ont déclaré pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais, alors qu'à Gatineau, le pourcentage était de 63,0 %.

Effectif scolaire

En juin 1978, les écoles de langue anglaise accueillait plus de 207 230 élèves et en juin 2006 seulement 121 397 élèves soit une baisse de 42 %. Nous représentons près de 20 % de l'effectif scolaire en 1979 et maintenant nous ne représentons plus que 11 %.

L'avenir ne s'annonce guère mieux selon un tableau synthèse que nous retrouvons sur le site de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Nous pouvons lire que les effectifs scolaires en 2014 vont diminuer d'environ 5,5 % pour les écoles de langue française et de plus 9,5 % pour les écoles de langue anglaise selon les prévisions du MELS.

Les écoles de langue française ont la chance de profiter de l'immigration pour diminuer l'effet de la dénatalité tandis que les écoles de langue anglaise n'ont droit qu'à une asphyxie lente et pénible qui peut être associée à une assimilation.

L'avenir de nos écoles et leur accessibilité

L'école de langue anglaise n'est pas l'ennemi de la langue française, bien au contraire, elle en fait une des plus importantes matières de son curriculum et nous l'avons prouvé au cours des années.

Nous sommes déçus que le projet de loi nous considère encore comme une menace à la promotion du français au Québec et ne reconnaisse pas notre contribution à la valorisation de la langue française.

En contribuant à faire graduer des élèves bilingues, nos écoles aident le Québec à avoir une main-d'oeuvre qualifiée qui contribue au développement et au rayonnement du Québec.

Le véritable enjeu se situe à un autre niveau. Une portion importante de parents francophones désire que leurs enfants soient bilingues et expriment leurs insatisfactions sur les cours d'anglais qui sont présentement offerts dans les écoles de langue française.

Combien de fois entendons-nous des parents francophones faire les remarques suivantes :

- J'aimerais bien envoyer mes enfants à l'école anglaise.
- Comment fait-on pour envoyer nos enfants à l'école anglaise?
- Pourquoi n'ai-je pas le droit?
- J'aimerais tellement qu'il apprenne bien l'anglais.

Nos écoles ont trouvé des solutions pour s'adapter à la Charte de la langue française, mais le système scolaire francophone ne semble pas avoir trouvé une solution pour faire face à la mondialisation de la langue anglaise.

La Charte de la langue française était une réponse à un problème donné que le Québec vivait dans les années 60-70, mais le projet de loi 103 ne fait que reprendre une solution qui ne s'applique plus en ce début du 21^e siècle.

Les économies sont en pleines mutations et les parents du Québec ne veulent pas que leurs enfants manquent le bateau de la nouvelle économie.

L'attraction de l'anglais est beaucoup plus complexe que le simple accès à l'école de langue anglaise. Peut être qu'il y a lieu que la société québécoise prend le temps de s'évaluer sur les mesures à prendre pour rendre le français plus « sexy ». On attire plus facilement les gens par la douceur que par des paroles aigres!

Conclusion

Au cours des vingt-huit dernières années, le nombre d'élèves recevant son éducation en anglais a diminué de plus de 42 % et les parents sont en droit de s'inquiéter de la pérennité de leurs écoles et de la qualité de l'enseignement qui va y être dispensé. Les écoles sont le cœur et les poumons de la communauté anglophone et sans elles, le Québec perdrait un pan magistral de sa spécificité.

Nous désirons que nos enfants connaissent la langue française tout en bénéficiant des avantages de maîtriser la langue de communication internationale qu'est l'anglais. Notre société a su au cours des siècles profiter de cette ambivalence et nous espérons qu'elle saura en tirer profit pour faire grandir la société québécoise.

Nous devons cesser de voir la dualité linguistique comme une ennemie, mais comme un atout supplémentaire pour faire grandir le Québec.

L'Association des comités de parents anglophones demande donc ce qui suit aux membres de l'Assemblée nationale :

- Le retrait du projet de loi 103.
- Que l'Assemblée nationale se conforme à l'alinéa 3 du préambule de la Charte de la langue française et démontre un véritable respect de nos institutions.
- De consulter toutes les parties prenantes anglophones avant de prendre toutes nouvelles mesures concernant l'accessibilité aux écoles de langues anglaises.
- De s'engager à maintenir le ratio actuel des effectifs scolaires (pourcentage d'élève) qui fréquentent les écoles de langue anglaise par rapport à ceux des écoles de langue française.

Les menaces à la langue française ne proviennent plus des écoles de langue anglaise ni de la communauté anglophone, mais bien de la mondialisation des langues de communications. Ce n'est pas en s'attaquant, encore une fois, aux écoles de langue anglaise que va cesser l'attrait de cette langue auprès des francophones.

Tous les jours, nous sommes en mesure de constater que le Québec est confronté à des situations complexes sur le plan linguistique. La mondialisation, la technologisation, le bilinguisme, le

trilinguisme des gens et les exigences de la qualité de la langue française tant écrite que parlée font que les écoles de langue anglaise peuvent participer et contribuer adéquatement au succès au rayonnement du Québec au plan international.

Nos écoles, malgré leurs déclin, ont su relever le défi de s'adapter aux exigences de la Charte de la langue française et un des défis qui attend nos écoles va être de développer des compétences linguistiques de haut niveau, tant en français et qu'en anglais, chez nos enfants. Elles n'ont donc pas besoin d'obstacles inutiles tels que le projet de loi 103.

Nous avons besoin d'une école forte et en santé.